

S E P T E M B R E 2 0 1 2

Les morts violentes au sein du couple

en 2011:

Source : (étude nationale de la direction générale de la police et gendarmerie nationale)

En 2011, 146 personnes sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire, parmi ces 146 décès, 122 sont des femmes.

Cela signifie qu'une femme meurt tous les trois jours en moyenne, tuée par son conjoint.

Les armes les plus courantes sont : arme à feu majoritairement mais aussi arme blanche, strangulation, arme par destination, coups, empoisonnement, immolation, défenestration et autres...

En incluant les suicides dans ces morts violentes c'est 224 personnes qui sont concernées.

De plus en plus de femmes sont en détresse psychologique du fait des violences de leurs conjoints et leurs souffrances les poussent parfois à tenter de se suicider. Or, ces tentatives de suicide ne sont pas mesurées par la police.

Cette semaine, au sein de notre association deux personnes ont tenté de mettre fin à leurs jours, en ingurgitant des produits d'entretien et médicaments.

Les victimes sont en majorité des personnes sans activité professionnelle ou retraitées et sont âgées de 31 à 50 ans.

Les enfants sont là encore des victimes collatérales, puisque 11 enfants mineurs ont trouvé la mort en 2011, tués par leur père au moment où ce dernier tuait la mère.

Lorsque l'auteure est une femme, elle est le plus souvent en concubinage, âgée de 31 à 50 ans et sans activité professionnelle, le passage à l'acte se fait avec une arme blanche pour mettre fin aux violences qu'elle a subie par le conjoint.

Tandis que pour l'auteur masculin, il est le plus souvent marié, âgé de 41 à 60 ans, sans activités professionnelle, l'acte se fait avec arme à feu ou blanche car il n'accepte pas le choix de la séparation de leur conjointe.



L'Arbre Fruité
traiteur et restaurant solidaire

Adresse : 80 Galerie de
l'Arlequin Grenoble (face
au collège de la
Villeneuve)

Ouvert tous les jours
de 9h00 à 15h00

Réservation au
04 76 22 82 08.

Déjeuner sur place

Colloque sur les violences faites aux femmes au travail et le harcèlement :

Le 26 novembre prochain, à la MC2, Solidarité Femmes et Miléna organisent un colloque sur les violences faites aux femmes au travail, particulièrement le harcèlement.

Dans le cadre de la nouvelle loi votée le 24 juillet 2012, le harcèlement subi par les femmes se pose comme une question centrale dans notre société.

Or, la sphère professionnelle n'est pas épargnée. Outre des inégalités persistantes, de nombreuses femmes sont victimes de harcèlement au travail.

Lors du colloque des intervenants spécialistes de cette question seront présents tels que :

Mme Bouvet (médecin psychiatre),

Mme Fougeyrollas (universitaire sociologue),

l'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail.

SAVE THE DATE

Harcèlement. SANTÉ

PRÉVENTION

VIOLENCE

ENTREPRISE

Droit

Colloque
26 Novembre 2012

**Pour avancer sur la question du HARCÈLEMENT
et des VIOLENCES faites aux FEMMES AU TRAVAIL**

Lieu : MC2
Organisateurs : Solidarité Femmes et Miléna

• PRÉ-PROGRAMME • 9 h à 17 h

► **Matinée**

- **Les constats aujourd'hui et les voies de recours :**
 - Harcèlement moral et sexuel : une nouvelle loi pour une efficacité accrue de l'Etat
 - Prévention en entreprise.

► **Après-midi**

- **Les enjeux, les perspectives, la prévention :**
 - La santé psychique des femmes actives
 - Nommer et dénombrer le harcèlement sexuel au travail, approche sociologique et débats en cours
 - La violence au cœur de l'organisation.

NOS PARTENAIRES

isère
www.isere.fr

proG
AGENCE DE COMMUNICATION

MC2

Solidarité femmes
MILÉNA
ASSOCIATION ENFANT EN DANGER
TERRAIN DE JEU



Association membre de la fédération nationale solidarités femmes



SOLIDARITE FEMMES Le Trident D - 34 Avenue de l'Europe - 38100 Grenoble Tél : 04 76 40 50 10 - Fax : 04 76 22 74 83 - mail : solidarite.femmes.gre@wanadoo.fr